

Séance du conseil communautaire lundi 16 décembre 2019 à 18h30 (MOZAC) COMPTE-RENDU

(Article L.2121-25 du CGCT)

(Affiché le 23 décembre 2019)

<><><><><><>

Le lundi 16 décembre deux mille dix-neuf à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, suite à la convocation qui lui a été adressée le 9 décembre 2019, sous la présidence de Frédéric BONNICHON, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

HABITAT

- 01 Hébergements temporaires, logements en intermédiation locative-approbation budget prévisionnel 2020-renouvellement convention ANEF 2020
- 02 Projet de construction en VEFA de 7 logements situés Rue du Stade à Ennezat : aide financière à Logidôme
- 03 Projet de construction en VEFA de 6 logements situés Lotissement le Clos du Colombier Chemin du Pillon à Ennezat-aide financière à Logidôme
- 04 Projet d'acquisition/amélioration et démolition/reconstruction de 6 logements Rue du Stade à St-Beauzire-aide financière à l'OPHIS
- 05 Projet de démolition/reconstruction de 9 logements à l'Ancienne Minoterie-Esplanade de la Gare à Riom-aide financière à AUVERGNE HABITAT
- 06 Projet d'acquisition/amélioration de 15 logements-Maison St-Joseph au 16 Rue du Commerce à Chatel Guyon-aide financière à l'OPHIS
- 07 Opération de 14 logements sociaux—Ancienne maison de retraite Mozac Rue du Couvent-fonds de concours à Mozac pour la réalisation de travaux d'extension de réseau électrique
- 08 AFU du Chabry à Saint-Beauzire-vente des terrains voirie et espaces verts à la commune et dissolution de l'AFU

EAU - ASSAINISSEMENT - EAUX PLUVIALES URBAINES

- 09 Transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines :
 - 01- Mise à disposition, par les communes autorités organisatrices, des biens nécessaires à l'exercice des compétences de RLV
 - 02- Convention de gestion transitoire pour l'exploitation des services en régle
 - 03- Tarifs 2020
 - 04- Compétence eaux pluviales urbaines : cadrage
 - 05- Syndicats intercommunaux et SPL SEMERAP
 - 06- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : adhésion de RLV
 - 07- Budgets annexes eau et assainissement des communes : devenir des excédents et des déficits

SPORT

10 – Piscine BHess-projet de réhabilitation et d'extension-Marché de maîtrise d'œuvre : lancement de la consultation avec concours sur esquisse, élection des membres de la CAO spécifique à cette opération, fixation des indemnités de concours

VOIRIES COMMUNAUTAIRES

11 - Eclairage du parvis de la gare et du pôle d'échange intermodal-Travaux de remise en état : convention de financement avec le SIEG 63

TRANSPORT - MOBILITES

- 12 DSP pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de RLV-avenant n°4 au contrat de DSP
- 13 Mobilité douce-Règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants : modifications
- 14 Transport public de voyageur-élaboration du Schéma Directeur Accessibilité–Agenda Accessibilité Programmée Transports en Commun de RLV **PETITE ENFANCE**
- 15 EAJE Les petits volcans-convention d'objectifs avec l'AGD Le Viaduc

CULTURE

- 16 Musee Mandet-Exposition temporaire DALI et le design contemporain-organisation, demandes de subventions et tarifs
- 17 Musées-Association des Amis des Musées de Riom : convention de partenariat
- 18 Label Ville et PAH-extension du territoire labellisé aux 31 communes de RLV : renouvellement de la convention
- 19 Jardins de la culture-convention de mise à disposition d'un immeuble en bien partagé entre RLV et Riom

ECONOMIE

- 20 Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) de RLV-validation du périmètre et de la convention
- 21 Moratoire sur le développement commercial des ZA-précisions d'application
- 22 Territoire d'industrie-validation du contrat de territoire et du programme d'actions
- 23 ZA Agri-développement de Pulvérières-Aménagement-convention d'occupation précaire avec la société ASF pour le rejet des eaux pluviales
- 24 Aménagement de l'Eco Parc d'Auvergne-rachat de parcelles à l'EPF-Smaf : régularisation
- 25 ZA Les Champiaux-Est à Ennezat-cession d'une parcelle à la SARL Didier BODIN
- 26 Dérogation à la règle du repos dominical des Ets de commerce de détail-ouvertures dominicales 2020 des commerces-Avis conforme de RLV

TRAVAUX - MARCHES PUBLICS

- 27 Entretien des espaces verts de RLV-attribution des marchés et autorisation de signature des marchés
- 28 Jardins de la Culture-Requalification du couvent des rédemptoristines en écoles Arts Plastiques et Musique-marchés de travaux : avenants au lot 3 Démolition/Gros œuvre, lot 4 façades et lot 20 Aménagements extérieurs

- 29 Service commun de production florale-convention de gestion avec Riom-prorogation pour 2020: avenant n°3
- 30 Convention de mise à disposition de matériel entre Riom et RLV-prorogation pour 2020 : avenant n°4

ENVIRONNEMENT

- 31 Transfert de l'exercice de la compétence mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIEG63
- 32 Programme Actions Prévention Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Riomoise-Demande de subvention FEDER

URBANISME

- 33 PLU de St-Ours-les-Roches révision n°1 : prescription
- 34 PLU de Malauzat révision : bilan de la concertation et arrêt du projet
- 35 PLU de Marsat modification simplifiée n°1: approbation
- 36 PLU de Châtel-Guyon modification simplifiée n°6; approbation
- 37 PLU de Chanat-la-Mouteyre modification simplifiée nº1 : Mise à disposition du public
- 38 PLU de Volvic Modification simplifiée n°3 : Mise à disposition du public

POLITIQUE DE LA VILLE

39 – Espace Information Jeunesse (EIJ) Riom «Riom Limagne et Volcans/Info Jeunes»-création,convention de partenariat avec l'EIJ de Clermont-Fd **TOURISME**

40 - Taxe de séjour-modalités d'application au 1er janvier 2020

FINANCES

- 41- Subvention au budget annexe transport
- 42 Modification des crédits de paiement
- 43 Décision modificative nº4
- 44 Transfert des compétences eau et assainissement : dispositions budgétaires par anticipation
- 45 Rapports annuels 2018 retraçant l'exécution des DSP :
 - 45.1 Réseau urbain de chaleur bois : rapport du délégataire RCBE
 - 45.2 La grotte de la pierre : rapport du délégataire la SARL Maison de la pierre
 - 45.3 Centre d'hébergement Clair Matin : rapport du délégataire SARL Clair Matin
 - 45.4 Service assainissement de la ZAC du Biopôle Clermont Limagne : rapport du délégataire SEMERAP
 - 45.5 Transport public de voyageurs : rapport annuel du délégataire Keolis Riom

RESSOURCES HUMAINES

- 46 Tableau des effectifs-actualisation au 1er janvier 2020
- 47 -- Recrutement de contractuels non permanents-création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité, motif de remplacement et contrat d'engagement éducatif pour 2020

ADMINISTRATION GENERALE

- 48 Délégations données par le conseil communautaire au Président-compte rendu
- 49 Rapports annuels 2018 retraçant l'activité des EPCI:
 - 49.1 Syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne
 - 49.2 SBA-rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
 - 49.3- SIEG 63-rapport 2017
 - 49.4- Syndicat Biopôle Clermont Limagne
 - 49.5 SICTOM Pontaumur-Pontgibaud

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL (des rapports n°01 à n°15), M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, titulaires. Mme Marie-Christine VALLENET, suppléante.

ABSENTS EXCUSÉS:

Absents représentés ou suppléés :

- -M Gabriel BANSON, a donné pouvoir à M Christian ARVEUF
- -M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Marie-Christine VALLENET, conseiller suppléant
- -M Pierre CERLES, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- -M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- -M Philippe GAILLARD, a donné pouvoir à M Yves LIGIER
- -Mme Catherine HOARAU, a donné pouvoir à M Jean-Maurice HEINRICH
- -M Didier IMBERT, a donné pouvoir à Mme Anne-Karine QUEMENER
- -Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL (des rapports n°01 à n°15)
- -Mme Marie-Pierre LORIN, a donné pouvoir à Mme Annick DAVAYAT
- -Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- -M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Daniel GRENET
- -Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

<u>Absents</u> :

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER
- M Pierre PECOUL et son pouvoir pour Mme Emilie LARRIEU (des rapports $n^{\circ}16$ à $n^{\circ}49$)
- Mme Emilie LARRIEU (des rapports nº16 à nº49)

Secrétaire de Séance : Marie CACERES

Rapport n°01 – Hébergements temporaires et logements en intermédiation locative-approbation budget prévisionnel 2020 et renouvellement de la convention avec l'ANEF pour 2020

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant pour le renouvellement de la convention avec l'ANEF63,
- autoriser le versement de la subvention au titre de 2020 selon les conditions définies dans la convention.

Rapport n°02 – Projet de construction en VEFA de 7 logements situés Rue du Stade à Ennezat-aide financière à LOGIDOME

Unanimité pour :

- approuver l'attribution à LOGIDOME d'une aide financière de 32 000 € pour l'opération de 7 logements locatifs sociaux situés Rue du Stade à Ennezat,
- approuver les termes de la convention de financement correspondante et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°03 – Projet de construction en VEFA de 6 logements situés Lotissement le Clos du Colombier Chemin du Pillon à Ennezat-aide financière à LOGIDOME

Unanimité pour :

- approuver l'attribution à LOGIDOME d'une aide financière de 28 000 € pour l'opération de 6 logements locatifs sociaux situés Chemin du Pillon Lotissement «Le Clos du Colombier» à Ennezat,
- approuver les termes de la convention de financement correspondante et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°04 - Projet d'acquisition/amélioration et démolition/reconstruction de 6 logements Rue du Stade à St-Beauzire-aide financière à l'OPHIS

Unanimité pour :

- approuver l'attribution à l'OPHIS d'une aide financière de 48 000 € et d'un bonus de 30 000 € pour l'opération de 6 logements locatifs sociaux située Rue du Stade à St-Beauzire,
- approuver les termes de la convention de financement correspondante et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°05 - Projet de démolition/reconstruction de 9 logements à l'Ancienne Minoterie - Esplanade de la Gare à Riom-aide financière à AUVERGNE HABITAT

Unanimité pour :

- approuver l'attribution à AUVERGNE HABITAT d'une aide financière de 72 000 € pour l'opération de démolition/reconstruction de 9 logements à l'Ancienne Minoterie-Esplanade de la Gare à Riom,
- approuver les termes de la convention de financement correspondante et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°06 – Projet d'acquisition/amélioration de 15 logements-Maison St-Joseph au 16 Rue du commerce à Chatel-Guyon : aide financière à l'OPHIS

Unanimité pour :

- approuver l'attribution à l'OPHIS d'une aide financière de 123 000 € et d'un bonus de 75 000 € pour l'opération de 15 logements locatifs sociaux située Résidence «Maison St-Joseph» au 16 rue du commerce à Châtel-Guyon,
- approuver les termes de la convention de financement correspondante et autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°07 – Opération de 14 logements sociaux-Ancienne maison de retraite de Mozac-Rue du Couvent : fonds de concours à Mozac pour la réalisation de travaux d'extension de réseau électrique

Unanimité pour :

- approuver le versement d'un fonds de concours à Mozac pour les travaux d'extension de réseau électrique de la rue du Couvent, nécessaire à la réalisation du projet de logements sociaux de l'OPHIS pour un montant de 5 178.23 €,
- autoriser le Président à verser cette somme au vu des justificatifs présentés par MOZAC.

Rapport n°08 – AFU du Chabry à St-Beauzire-vente des terrains voirie et espaces verts à la commune et dissolution de l'AFU

- accepter la cession à l'€ symbolique des parcelles YT 19, YT 27, YT 37, YT 38, YT 39, YT 66 et YT 84 d'une superficie totale de 5038 m², dont RLV est propriétaire en indivision avec les autres membres de l'AFUL, à la commune de Saint-Beauzire,
- approuver le paiement des frais d'acte, relatifs à cette cession,
- approuver les conditions de dissolution et de liquidation de l'AFUL Le Chabry,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ces procédures.

EAU ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES

Rapports n°09 - Transfert des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines

Rapport n°09.01-Mise à disposition de RLV, par les communes autorités organisatrices, des biens nécessaires à l'exercice des compétences - PV

Unanimité pour :

- approuver le procès-verbal type,
- donner délégation, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT au Président à l'effet de signer chaque procès-verbal à intervenir respectivement avec chaque commune autorité organisatrice, à savoir : Chanat-la-Mouteyre Chappes Charbonnière-les-varennes Châtel-Guyon Clerlande Ennezat Entraigues Enval Malauzat Marsat Ménétrol Mozac Pessat-Villeneuve Pulvérières Riom St-Beauzire St-Bonnet-près-Riom St-Ignat St-Laure St-Ours Sayat Surat Volvic.

Rapport n°09.02 – Conventions de gestion transitoire pour l'exploitation des services en régie Unanimité pour :

- approuver les termes de chacune des conventions de gestion à intervenir avec les communes de Chanat-la-Mouteyre, Pulvérières,
 Saint-Ignat, Saint-Bonnet près Riom, Volvic, Châtel-Guyon, Charbonnières-les-Varennes et Malauzat.
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer ces conventions ainsi que tous documents permettant leur mise en œuvre.

Rapport n°09.03a-Tarifs 2020

Le conseil communautaire prend acte des tarifs qui seront soumis à approbation du conseil début 2020, ainsi qu'il suit :

REDEVANCE EAU POTABLE 2020	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m3
Chanat-la-Mouteyre		
Usagers	11,00	0,9100
Agriculteurs		0,5000
Charbonnières-les-Varennes	20,00	1,3000
Châtel-Guyon	27,35	0,7390
Malauzat (St Genest l'Enfant)	20,20	1,5200
Marsat	15,00	1,0000
Mozac		0,9400
Pulvérières		
Usagers	56,00	1,5600
Agriculteurs	27,00	,
Riom		0,4900
Volvic	13,00	1,1464
SAEPRR (dissout au 1er janvier)		0,5800

SALI KIK (dissour da 1 janvier)		0,3000
REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020	Part fixe en € HT/an	Part variable en € HT/m3
Chanat-la-Mouteyre	12,00	0,6000
Chappes		1,1000
Charbonnières-les-Varennes - Hors Paugnat		
 Part collecte 		0,6000
 Part traitement 		0,8000
Total		1,4000
Charbonnières-les-Varennes – Paugnat Part collecte		0,6000
Châtel-Guyon - Les Grosliers		1,5194
Châtel-Guyon - Bourg		0,7904
Châtel-Guyon – St-Hippolyte		0.3790
Clerlande		1,2000
Ennezat	20,00	1,5000
Entraigues	20,00	1,2500
Enval		0,5500
Malauzat		
Marsat		1,0000
Ménétrol		0,4500
Mozac		0,5100
Pessat-Villeneuve	3,15	0,6100
Pulvérières	33,00	0,9500
Riom		0,2700
Saint-Beauzire		1,2000
Saint-Bonnet-près-Riom		1,0000
Saint-Ignat	5,00	0,6000
Saint-Laure	30,00	0,6000
Saint-Ours		0,5500
Sayat		0,3934
Surat	15,00	1,3200
Volvic		0,5400

SIARR (dissout au 1er janvier 2020)	0,2700
SIARR (tarifs de lixiviats)	0,7800

Rapport n°09.03b-Participation Financement Assainissement Collectif (PFAC)

Unanimité pour :

- prendre acte des montants et modalités de calculs de la PFAC ainsi qu'il suit,

CONSTRUCTIONS A DESTINATION D'HABITATION

CONSTRUCTIONS AS DESCRIPTION .	
Nature de la construction	Montant 2020 en € HT
Logement individuel	500,00 €
Logement collectif horizontal ou vertical	300,00 €
ALITHE DESTINATION	

Diamètre du compteur d'eau potable en mm	Montant 2020 en € HT
15	1 500,00
20	2 400,00
25	3 300,00
30	4 200,00
40	5 100,00
50	6 000,00
60	6 900,00
80	7 800,00
100	9 000,00
150	12 000,00

- dire qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée début 2020,
- dire qu'ils seront applicables à compter du 1er janvier 2020.

Rapport n°09.03c- Raccordements - tarifs 2020

Unanimité pour acter le principe du maintien des tarifs de raccordement en vigueur en 2019 pour 2020, sachant qu'ils seront soumis à son approbation début 2020, pour application à compter du 1^{er} janvier 2020 :

		ASSAINISSEMENT		
Commune	Tarif	Caractéristique du branchement	Tarif	Caractéristique du branchement
hanat-la-Mouteyre	Forfait 1 200 €	Regard + compteur Ø15 Linéaire < 12 ml	Forfait 2 000 € Forfait 1 200 €	EU + EP = 2 tabourets Linéaire < 12 ml Branchement unitaire
	Sur devis	> 12 ml et/ou compteur>Ø15	Coût réel	> 12 ml
Charbonnières-les- Varennes	Sur devis Régie 400 – 600 €	Pour le matériel : accessoire + tuyauterie	Gratuit	Tabouret + tuyauterie
	Sur devis terrassier 1 000 €-5 000€	Pour le terrassement (3 entreprises préconisées)	Sur devis terrassier	Pour le terrassement (3 entreprises préconisées)
Châtel-Guyon		Sur devis en fonction du métré et su	ır la base du BPU Travaux EA	U/ASST Régie
Pulvérières	Forfait usager 700 € Forfait agricole 350€	Tout compris, peu importe le linéaire et le diamètre Coût réel : 1 200 € – 5 000€	Forfalt 600 €	Tout compris, peu importe le linéaire
Volvic	Forfait 750 € HT 63 € HT / ml	Linéaire < 5ml Si > 5 ml	Forfait 847,50 € HT 67,95 € HT /ml	Linéaire < 5ml Si > 5 ml Tarif unitaire pour EU / EP
		Moins-value si b	ranchement EAU+ASST	

Rapport n°09.04 - Eaux pluviales urbaines : cadrage

Unanimité pour approuver le tableau relatif au périmètre d'interventions sur les ouvrages par RLV, au titre de la compétence eaux pluviales urbaines :

uviu	ics dibdifics .	
C	ompétence RLV Eaux pluviales urbaines	Compétence Communale Voirie
F	éseau unitaire et ouvrages associés (canalisation, regard, branchement, déversoir d'orage, bassin d'orage)	Grilles avaloirs et aco drains
	éseau pluvial	Fossés
E	assin de rétention d'eaux pluviales	Buses
Г	éshuileur-débourbeur	

Rapports n°09.05 – Syndicats intercommunaux-Désignation des représentants

09.05a - SMUERR (Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom)

Unanimité pour désigner les délégués au SMUERR, ainsi qu'il suit :

Commune	Délégués actuel de la commune	Délégués de RLV	
SAEP de Riom (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Riom) (Syndicat dissout au 1 ^{et} janvier 2020- substitution)			
SMUERR (Syndicat Mixte des Utilisateurs d'Eau de la Région de Riom)			
Orianimite pour designer les délegues au Simolarit, ainsi du tradit :			

	(CC Conseiller communautaire CM Conseiller municipal)		A compter du 1er janvier 2020		
MALAUZAT	LAUDOUZE Jean-Louis	CM	LAUDOUZE Jean-Louis		
MARSAT	STRIFFLING Jacques	CM	STRIFFLING Jacques		
MARSAT	GUILHEN Alain	CM	GUILHEN Alain		
MOZAC	PAULET Alain (VP du SMUERR)	CC (T)	PAULET Alain		
RIOM	LAMY Jacques	CC (T)	LAMY Jacques		
	: Intercommunal d'Alimentation en Eau	Potable de la pla	aine de Riom)		
(représentation substitution des co	mmunes au sein du syndicat)				
LE CHEIX SUR MORGE	LIGIER Yves	CC (T)	LIGIER Yves		
CLERLANDE	IMBERT Didier	CC (T)	IMBERT Didier		
ENNEZAT BOUTET Pierre		CM	BOUTET Pierre		
VOLVIC (représentation substituti	on)				
	GIGAULT Jean-Christophe	CC (T)	GIGAULT Jean-Christophe		
	MAGNIN Bruno	CM	MAGNIN Bruno		
	SUDRE Jean-Yves	СМ	SUDRE Jean-Yves		
CHATEL-GUYON (représentation	CHATEL-GUYON (représentation substitution)				
	ABELARD Nathalie	CM	ABELARD Nathalie		
	CHAUVIN Lionel	CC (T)	CHAUVIN Lionel		
	GARCIA Ramon	СМ	GARCIA Ramon		

09.05b - SIAEP Basse Limagne (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne)

Unanimité pour désigner les délégués au SIAEP Basse Limagne, ainsi qu'il suit :

Commune	Basse Limagne (Syndicat Intercomr Délégués actuels de la		Délégués de RLV	
	(compétence eau potable et compétence SPANC) (CC Conseiller communautaire – CM Conseiller municipal)		A compter du 1 ^{er} janvier 2020	
	FEDELICH Nathalie	CM	FEDELICH Nathalie	
CHAVAROUX	MESTRE Noël	CM	MESTRE Noël	
	MOURET Alain	CM	MOURET Alain	
	OTTIN Yves	CM	OTTIN Yves	
ENTRAIGUES	ROUSSELEAU-PINSON Stéphanie	CM	ROUSSELEAU-PINSON Stéphanie	
	ARSAC Hervé	CM	ARSAC Hervé	
LUSSAT	DEMAS Agathe	CM	DEMAS Agathe	
	PESCHAUD Sandrine	СМ	PESCHAUD Sandrine	
	REIGNAT Cédric	CM	REIGNAT Cédric	
MALINTRAT	CORDESSE Daniel	CM	CORDESSE Daniel	
	DECOMBAT Frédéric	CM	DECOMBAT Frédéric	
LES MARTRES	CHISSAC Christophe	CM	CHISSAC Christophe	
D'ARTIERES	DOREILLE Thierry	CM	DOREILLE Thierry	
SAINT-IGNAT	CARTAILLER Philippe	CM	CARTAILLER Philippe (S)	
	CIBERT-GOTON Jean-Claude	СМ	CIBERT-GOTON Jean-Claude (T)	
	BAILLY Marie-Christine	CM	BAILLY Marie-Christine	
SAINT-LAURE	CHAPUT Jean-Luc	CM	CHAPUT Jean-Luc	
	CHASTAING Pierre	CM	CHASTAING Pierre	
	GORCE Monique	CM	GORCE Monique	
	COUZON Robert			
SAYAT	LANGLAIS Gérard	CM	LANGLAIS Gérard (T)	
	NURY Jacques	CM	NURY Jacques (S)	
	WEINMEISTER Nicolas	CC (T)	_	
	BERGER Arlette	CM	BERGER Arlette	
SURAT	LIABEUF Jean-Paul	CM	LIABEUF Jean-Paul	

09.05c - SIAEP Sioule et Morge (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sioule et Morge)

Unanimité pour désigner les délégués au SIAEP Sioule et Morge, ainsi qu'il suit :

SIAEP Sioule et Morge (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Sioule et Morge)				
Commune	Délégués actuels de la commune Délégués de RLV			
	(CC Conseiller communautaire – CM Conseiller municipal)		A compter du 1er janvier 2020	
	BERKES Marie-Andrée	CC (S) titulaire	BERKES Marie-Andrée	
ST-OURS LES ROCHES	BRUN Eric	CM titulaire	BRUN Eric	
	PERRIER Claude	CM suppléant	PERRIER Claude	

09.05d - SIAEP Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom)

Unanimité pour désigner les délégués au SIAEP Plaine de Riom, ainsi qu'il suit :

SIAEP Plaine de Riom (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la plaine de Riom)				
Commune	Délégués actuels		Statuts des	Délégués de RLV
	(CC Conseiller communautaire – CM Conseiller municipal)		délégués	A compter du 1er janvier 2020
CHAMBARON S/MORGE	ANTOINE Bruno	CM	Titulaire	ANTOINE Bruno
	BAS Florian	СМ	Suppléant	BAS Florian
	LABBE Daniel	CM	Titulaire	LABBE Daniel
	CHAPEYRON Gilles	CM	Suppléant	CHAPEYRON Gilles

CHAPPES	MARTIN Michel	CM	Titulaire	MARTIN Michel
CHAFFLS	REGERAT Raymond	CM	Titulaire	REGERAT Raymond
	ABELARD Nathalie	CM	Titulaire	ABELARD Nathalie
CHATEL-GUYON	DOLAT Gilles	CM	Suppléant	DOLAT Gilles
G. I. (. I = 00 i 0 i i	GARCIA Ramon	CM	Titulaire	GARCIA Ramon
	IMBERT Didier	CC (T)	Titulaire	IMBERT Didier
CLERLANDE	ROUX Marcel	CM	Titulaire	ROUX Marcel
	VACHER Damien	СМ	Suppléant	VACHER Damien
	BOUTET Pierre	CM	Titulaire	BOUTET Pierre
ENNEZAT	CURE Jacques	CM	Titulaire	CURE Jacques
	MARTINHO Corinne	CM	Suppléante	MARTINHO Corinne
	GOUMY Pascal	CM	Titulaire	GOUMY Pascal
ENVAL	GRANDJEAN Roland	CM	Titulaire	GRANDJEAN Roland
	LAVEST Hervé	CM	Suppléant	LAVEST Hervé
LE CHEIX SUR MORGE	DESSENDIER Lionel	CM	Titulaire	DESSENDIER Lionel
	GRENET Laurent	CM	Suppléant	GRENET Laurent
	LIGIER Yves	CC (T)	Titulaire	LIGIER Yves
LES MARTRES SUR	CHASSAGNE Eugène	CC (T)	Titulaire	CHASSAGNE Eugène
MORGE	GRENIER Frédéric	CM	Suppléant	GRENIER Frédéric
	LEFEVRE Sébastien	CM	Titulaire	LEFEVRE Sébastien
	ARTUS Martine	CM	Titulaire	ARTUS Martine
MALAUZAT	FOURNIER José	CM	Suppléant	FOURNIER José
	PASCAL Gilles	CM	Titulaire	PASCAL Gilles
MENETROL	DE ABREU Jérôme	CM	Titulaire	DE ABREU Jérôme
	MIGNOTTE Pascal	CM	Titulaire	MIGNOTTE Pascal
	LEBRUN Xavier	CM	Suppléant	LEBRUN Xavier
PESSAT-VILLENEUVE	DUBOIS Gérard	CC (T)	Titulaire	DUBOIS Gérard
	FAURE Jean-Michel	CC (S)	Suppléant	FAURE Jean-Michel
	GRENIER Jean-Luc	CM	Titulaire	
SAINT-BEAUZIRE	ARNAUD David	CM	Titulaire	ARNAUD David
	QUANTIN Hugues	СМ	Titulaire	-
	ROUGIER Mireille	СМ	Suppléante	ROUGIER Mireille
SAINT-BONNET PRES	DERROIRE Georges	CM	Titulaire	DERROIRE Georges
RIOM	MARQUES Antonio	СМ	Titulaire	MARQUES Antonio
	ROUGEYRON Denis	CM	Suppléant	ROUGEYRON Denis
VARENNES SUR	DAVAYAT Annick	CC (T)	Titulaire	DAVAYAT Annick
MORGE	DUBOIS Virginie	CM CM	Titulaire	VIDEAU Jean-Yves
	LE CLANCHE Hervé	CM	Suppléant	LE CLANCHE Hervé

09.05e - SIVU Assainissement des Bords de Sioule (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Assainissement des Bords de Sioule)

Unanimité pour désigner les déléqués au SIVU Assainissement des Bords de Sioule, ainsi qu'il suit :

JETO MOSUIIIISSEINEID	: des Bords de Sioule (Syndicat Intercommu			
Commune	Délégués actuels de la commune		Délégués de RLV	
	(CC Conseiller communautaire – CM Conseille	er municipal)	A compter du 1er janvier 2020	
	BESSERVE Jean-Pierre	CM	BESSERVE Jean-Pierre	
ST-OURS LES ROCHES	BRUN Eric	CM	BRUN Eric	
	COULON Philippe Vice-Président du SIVUA	CC (S)	COULON Philippe	
	PERRIER Claude	CM	PERRIER Claude	

09.05f - SIAREC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand), Unanimité pour désigner les déléqués au SIAREC, ainsi qu'il suit :

Commune	Délégués actuels de la commune (CC Conseiller communautaire – CM Conseiller municipal)		Délégués de RLV A compter du 1 ^{er} janvier 2020	
CHAVAROUX	BELDA José	CC (T)	BELDA José	
	SCHAAL Philippe	CC (S)	SCHAAL Philippe	
LES MARTRES D'ARTIERES	GENDRE Lionel	СМ	GENDRE Lionel	
	RAYMOND Vincent	CC (T)	RAYMOND Vincent	
LUSSAT	ARSAC Hervé	CM	ARSAC Hervé	
	ARVEUF Christian	CC (T)	ARVEUF Christian	
MALINTRAT	CORDESSE Daniel	CC (S)	CORDESSE Daniel	
	DECOMBAT Frédéric	CM	DECOMBAT Frédéric	

09.05g - SIA Morge-Chambaron (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge-Chambaron),

Unanimité pour désigner les délégués au SIA Morge-Chambaron, ainsi qu'il suit :

SIA MORGE-CHAMBARON (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge-Chambaron)

Commune	Délégué de la ((CC Conseiller communautaire –		Statuts des délégués	Délégués de RLV A compter du 1 ^{er} janvier 2020
CHAMBARON S/ MORGE	ANTOINE Bruno	CM	Suppléant	ANTOINE Bruno
	LABBE Daniel	CM	Titulaire	LABBE Daniel
	ROCHE Alain	СМ	Titulaire	ROCHE Alain
LE CHEIX S/MORGE	BIGAY Bertrand	CC (S)	Titulaire	BIGAY Bertrand
	LIGIER Yves	CC (T)	Suppléant	LIGIER Yves
	SAUVAT Jean-Claude	CM	Titulaire	SAUVAT Jean-Claude
VARENNES S/MORGE	DAVAYAT Annick	CC (T)	Titulaire	DAVAYAT Annick
	LE CLANCHE Hervé	CM	Suppléant	LE CLANCHE Hervé
	VIDEAU Jean-Yves	CC (S)	Titulaire	VIDEAU Jean-Yves
LESMARTRES S/ MORGE	CHASSAGNE Eugène	CC (T)	Titulaire	CHASSAGNE Eugène
	GRENIER Frédéric	CM	Suppléant	GRENIER Frédéric
	LEFEVRE Sébastien	CM	Titulaire	LEFEVRE Sébastien
CHATEL-GUYON (les	ABELARD Nathalie	CM	Suppléante	ABELARD Nathalie
Grosliers)	BRIOT Serge	CM	Titulaire	BRIOT Serge
	DOLAT Gilles	CM	Titulaire	DOLAT Gilles

09.05h - SEMERAP

Unanimité pour :

 approuver l'acquisition par RLV du nombre entier d'actions directement supérieur aux 2/3 des actions détenues par chacune des communes actionnaires de la SPL SEMERAP, au titre uniquement des compétences eau et ou assainissement transférées selon le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre d'actions cédées à RLV	Communes	Nombre d'actions cédées à RLV
Chanat la Mouteyre	7	Pulvérières	7
Chappes	7	Riom	3 778
Charbonnières les Varennes	7	Saint-Beauzire	7
Clerlande	7	Saint-Bonnet Près Riom	7
Ennezat	7	Saint-Ignat	7
Entraigues	7	Saint-Laure	7
Enval	7	Saint-Ours les Roches	7
Marsat	7	Sayat	7
Ménétrol	7	Surat	7
Mozac	14	Volvic	7
Pessat-Villeneuve	7		

- approuver que ces acquisitions interviennent selon une valeur d'action qui sera déterminée après contrôles comptables et dans la limite de 31 € par action,
- donner délégation, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, au bureau communautaire pour fixer le montant des actions à acquérir, dans le respect des principes énoncés et en accord avec les communes concernées,
- acter le transfert à RLV des 4666 actions du SAEP Région de Riom,
- dire que RLV détiendra en 2020 au total 8621 actions,
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer tous documents permettant l'ensemble de ces cessions et transferts,
- désigner et donner mandat à Pierre PECOUL et Jacques LAMY pour représenter RLV dans les instances de la SPL SEMERAP.

Rapport n° 09.06 - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : adhésion de RLV

Unanimité pour approuver l'adhésion de RLV à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), ainsi que le versement de la cotisation annuelle calculée selon les modalités précisées.

Compétences	Taux de cotisation (T) €	Assiette (A)	Produit Brut P P = T x A €
Cycle de l'eau (adhésion de base)	0,035	68 136	2 385

Rapport n° 09.07 - Budgets annexes eau et assainissement des communes : devenir des excédents et des déficits

Majorité (2 abstentions – Gérard CHANSARD et Gérard DUBOIS) pour :

- approuver le principe d'un transfert par les communes concernées de 50% des excédents qui seront constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019 (lors du vote du compte administratif),
- approuver le principe d'un transfert de 50% des déficits également constatés à la clôture des comptes de l'exercice 2019, le solde restant à la charge des communes concernées,
- solliciter les communes afin qu'elles délibèrent de façon concordante sur ces dispositions.

SPORT

Rapport n°10 – Piscine Béatrice Hess-projet de réhabilitation et d'extension-Marché de maîtrise d'œuvre : lancement de la consultation avec concours sur esquisse, élection des membres de la CAO spécifique à cette opération, fixation des indemnités de concours

Unanimité pour :

- approuver les orientations du programme de l'opération,

- autoriser le Président à lancer le concours de maitrise d'œuvre,
- autoriser le Président ou à son représentant à sélectionner les 3 candidats admis à concourir à l'issue de l'avis du Jury sur les candidatures recues,
- autoriser le Président à mener les négociations avec le ou les lauréats du concours,
- autoriser le Président à fixer, après avis du jury, l'indemnité à verser sous forme de prime aux candidats ayant remis une prestation conforme au règlement de concours d'un montant maximum de 28 000 € HT par candidat, étant précisé que s'agissant du candidat lauréat final du concours, cette somme constituera une avance sur ses honoraires,
- approuver la composition du Jury présidé par Frédéric BONNICHON, Président de RLV,
- élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc au projet de réhabilitation et d'extension de la piscine Béatrice Hess, qui siègeront au collège des représentants de RLV au jury :

Titulaire		Suppléant
ARVEUF Chris	tian	BOISSET Jean-Pierre
BESSON Marti	ne	BOUCHET Boris
GRENET Danie	el	PAULET Alain
LIGIER Yves		PERRET Jean-Philippe
MAGNET Fabr	ice	SOUBEYROUX Valérie

VOIRIE

Rapport n°11 — Eclairage du parvis de la gare et du pôle d'échange intermodal — Travaux de remise en état : convention de financement avec le SIEG du Puy-de-Dôme

Unanimité pour :

- approuver l'avant-projet des travaux,
- confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- fixer la participation de RLV au financement des dépenses à 86 416.56 €, et autorise le versement de cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, dans la caisse du receveur du SIEG,
- prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

TRANSPORT - MOBILITES

Rapport n°12 – DSP pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public routier de passagers sur le territoire de RLV : avenant n°4 au contrat de DSP

Unanimité pour :

- approuver les termes de l'avenant n°4 du contrat de Délégation de Service Public (DSP)
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Rapport n°13 – Mobilité douce – Règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants : modifications

Unanimité pour :

- approuver les modifications du règlement pour l'attribution d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique et vélos pliants,
- autoriser le Président ou son représentant à signer le règlement modifié ainsi que tous actes permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°14 – Transport public de voyageur : élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée des Transports en Commun de RLV

Unanimité pour :

- approuver les termes du Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) des Transports en commun de RLV,
- autoriser le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre.

PETITE ENFANCE

Rapport nº15: EAJE Les petits volcans: convention d'objectifs avec l'AGD Le Viaduc

Unanimité pour :

- valider les termes de la convention d'objectifs,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- autoriser le versement des subventions conformément aux termes de la convention.

CULTURE

Rapport n°16 : Musée Mandet-exposition temporaire «DALI et le design contemporain» : organisation, demandes de subventions et tarifs

- approuver l'organisation de l'exposition «DALI et le design contemporain», du 4 juillet au 4 octobre 2020,
- valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires ou conventions relatifs à la mise en place de partenariats pour l'exposition,

- autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 20 000 € au titre l'organisation de l'exposition,
- autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 10 000 € au titre de l'organisation de l'exposition,
- autoriser le Président ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du département du Puy-de-Dôme pour un montant de 10 000 € au titre de l'organisation de l'exposition,

- approuver les tarifs spécifiques à l'exposition «DALI et le design contemporain» :

	Tarifs entrée pendant l'exposition DALI et le design contemporain		
Plein tarif	8€		
Entrée enfance-jeunesse	Gratuit – de 18 ans		
Demi-tarif	4 € Pour:		
	- Habitants de RLV	 Carte d'invalidité 	
	- Étudiants	 Amis des Musées de Clermont 	
	- Demandeurs d'emploi	 Membres du CREA 	
	- Carte Cézam	- Amis du Louvre	
Gratuité	 Amis des Musées de Riom 	 Guide conférencier 	
	- Carte de presse	- Carte ICOM	
Journée de gratuité	Tous les mercredis		

- approuver le tarif de vente du catalogue de l'exposition à 20 €,
- approuver la liste des manifestations pour lesquelles la gratuité est appliquée par le service des musées de RLV.

Rapport n°17: Musées - Association des Amis des Musées de Riom: convention de partenariat Unanimité pour :

- approuver la résiliation de la convention conclue le 29 juin 2007,
- approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association des Amis des Musées de Riom,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- approuver le bénéfice d'entrée libre au Musée Mandet et au Musée Régional d'Auvergne aux membres de l'association,
- approuver l'application d'une réduction de 20% sur les publications et produits dérivés mis en vente au Musée pour les adhérents de l'association.

Rapport n°18 : Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - extension du territoire labellisé aux 31 communes de RLV: renouvellement de la convention

Unanimité pour :

- approuver le nouveau périmètre du label Pays d'Art et d'Histoire qui sera proposé au Ministère de la Culture, dans le cadre du renouvellement et de l'extension du label au périmètre territorial de la communauté,
- autoriser le Président ou son représentant à lancer la procédure de candidature et à engager les démarches nécessaires au renouvellement et à l'extension du label Pays d'Art et d'Histoire auprès du Ministère de la Culture,
- autoriser le Président ou son représentant à procéder aux échanges et négociations afférentes avec les différents acteurs que sont, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Direction Générale des Patrimoines (DGP) du Ministère de la Culture, ainsi que le Conseil National des Villes et Pays d'Art et d'Histoire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Rapport n°19 : Les jardins de la culture : convention de mise à disposition d'un immeuble en bien partagé entre RLV et la commune de Riom

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention de mise à disposition en bien partagé du couvent des Rédemptoristines avec Riom,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer ainsi que tous documents permettant sa mise en œuvre.

ECONOMIE

Rapport n°20 : Opération de revitalisation des Territoires (ORT) de RLV : validation du périmètre et de la convention

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) multi-sites.
- approuver l'intégration des communes de Ménétrol, Mozac, Volvic, Châtel-Guyon et Ennezat dans la convention ORT avec la définition pour chacune d'un périmètre d'ORT,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ORT multi-sites.

Rapport n 21: Moratoire sur le développement commercial des ZA: précisions d'application

Unanimité pour :

- confirmer les objectifs et axes stratégiques du moratoire pour le commerce de périphérie,
- approuver les précisions des conditions d'application du moratoire pour le commerce de périphérie.

Rapport n 22 : Territoire d'industrie : validation du contrat de territoire et du programme d'actions Unanimité pour :

- valider le contrat du Territoire d'Industrie Riom-Vichy,
- valider l'extension du périmètre pour ajouter la communauté de communes de Plaine Limagne, au Territoire d'Industrie.

Rapport n°23 : ZA Agri-développement de Pulvérières - Aménagement : convention d'occupation précaire avec la société ASF (Autoroutes du Sud de la France) pour le rejet des eaux pluviales.

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour le rejet des eaux pluviales de la ZA de Pulvérières,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Rapport n°24 : Aménagement de l'Eco Parc d'Auvergne - rachat de parcelles à l'EPF-SMAF : régularisation

Unanimité pour :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte rectificatif d'achat des immeubles cadastrés ZD 905, 906, 907, 908 et 909, commune de Châtel-Guyon, auprès de l'Office Notarial MARS/MARS-OLEON/TISSANDIER/FOURNEL-ENJOLRAS,

- accepter les modalités de palement exposées,

- accepter la prise en charge des frais d'acte par l'EPF-Smaf.

Rapport n°25 : ZA les Champiaux-Est à Ennezat : cession d'une parcelle à la SARL Didier BODIN

Unanimité pour :

- autoriser, dans les conditions définies, la vente de la parcelle ZT 61 située à Ennezat, à la SARL Didier BODIN, à son gérant, ou toute société qui s'y substituerait,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n 26 : Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détailouvertures dominicales des commerces en 2020 : Avis conforme de RLV

Majorité (2 abstentions - Boris BOUCHET et José DUBREUIL), pour donner un avis conforme aux demandes de dérogations au repos dominical proposées par les communes, sur la base d'une ouverture de 6 dimanches par an dont une date reste au choix des communes.

TRAVAUX – MARCHES PUBLICS

Rapport n°27: Entretien des espaces verts de RLV: attribution des marchés et autorisation de signature des marchés

Unanimité pour :

- attribuer :
 - le lot n°1 «Secteur Riom Nord et Centre» à la société AGRADIS,
 - le lot n°2 «Riom Ouest Sud et Ménétrol», à la société SAUVARIE ENVIRONNEMENT,
 - le lot n°3 «Autres secteurs» à la société SAUVARIE ENVIRONNEMENT,
- autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°28 : Les Jardins de la Culture - Requalification du couvent des rédemptoristines en école d'arts plastiques et de musique - marchés de travaux : avenants au lot 3 Démolition/Gros œuvre, lot 4 «façades» et lot 20 «Aménagements extérieurs»

Unanimité (M Fabrice MAGNET ne prend pas part au vote) pour autoriser le Président à signer :

- l'avenant au lot n°3«Démolition/Gros-œuvre» d'un montant de -486,27 €HT avec la société GENESTE, mandataire du groupement titulaire du marché.

- l'avenant au lot n°4 «Façades» d'un montant de +18 844,15 €HT avec la société GENESTE,

- l'avenant au lot n°20 «aménagements extérieurs» d'un montant de + 7 080,00 €HT avec la société SER Puy-de-Dôme.

Rapport n°29 - Service commun de production florale : convention de gestion avec la commune de Riom prorogation pour l'année 2020 : avenant n°3

Unanimité pour :

- proroger d'un an le service commun de production florale, jusqu'à la fin de l'année 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 de prorogation.

Rapport n°30 - Convention de mise à disposition de matériel entre la commune de Riom et RLV prorogation pour l'année 2020 : avenant n°4

Unanimité pour :

- proroger d'un an la convention de mise à disposition de matériel,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4,
- approuver les termes du règlement de partage de matériel et autorise le Président ou son représentant à le signer.

ENVIRONNEMENT

Rapport nº31 -Transfert de l'exercice de la compétence mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIEG 63

- approuver le transfert de la compétence IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, au SIEG 63 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge,
- s'engager à verser au SIEG 63 les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 9 des statuts du SIEG 63 et des délibérations prises par son comité pour l'exercice de cette compétence,
- s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget de la collectivité,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

<u>Rapport n°32 – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Riomoise - Demande de subvention FEDER</u>

Unanimité pour :

- approuver les plans d'actions et de financement du PAPI d'intention de l'agglomération riomoise mis à jour,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la sollicitation et l'obtention des subventions mentionnées dans le plan de financement, notamment auprès de la Région Centre Val-de-Loire, pour les fonds FEDER.

URBANISME

Rapport nº33 : PLU de Saint-Ours-les-Roches - révision nº1 : prescription

Unanimité pour :

- prescrire la révision n°1 du PLU de la commune de Saint-Ours-les-Roches,
- préciser les objectifs de la procédure comme suit :
 - Conforter et répondre aux objectifs du PADD du PLU de Saint-Ours-les-Roches et notamment :

L'objectif 2 : proposer un cadre de vie agréable et attractif :

Les bâtiments remarquables, le petit patrimoine, le tissu urbain des hameaux et du bourg, les alignements végétaux et les grandes perspectives paysagères constituent l'identité du territoire communal et une composante importante de son attractivité.

L'aménagement du territoire communal doit permettre de préserver les grands paysages et les grandes perspectives paysagères par l'insertion paysagère des grands sites touristiques dont le volcan de Lemptégy.

L'objectif 3 : Soutenir les activités économiques - Favoriser la montée en puissance de l'économie touristique :

Forte de la présence d'un site touristique de renommée internationale, le développement de l'activité touristique et des activités annexes, notamment l'hébergement, est un enjeu majeur pour la commune de Saint-Ours-les-Roches.

Les sites de Vulcania et du Volcan de Lemptégy notamment, doivent ainsi pouvoir se développer afin d'améliorer l'accueil des visiteurs, de renforcer leur offre touristique grâce à l'aménagement de nouveaux espaces ludiques ou d'exposition et d'assurer éventuellement une offre d'hébergement directement sur le site. Ces développements se feront dans le respect de critères exigeants tant sur le plan environnemental que paysager.

L'objectif 4 : assurer la préservation et la protection des espaces et ressources naturelles et la prise en compte des risques - Améliorer le traitement des interfaces entre le milieu urbain et les espaces naturels et agricoles :

Composante importante de la qualité des paysages et de la préservation de la biodiversité, l'espace situé à l'interface entre les limites urbaines et les espaces naturels et agricoles doit faire l'objet d'une attention particulière.

- Permettre le développement du site de Lemptégy, en permettant notamment la création d'une offre d'hébergement dans un contexte paysager et environnemental de qualité,
- Répondre aux enjeux d'insertion paysagère des projets situés au sein du bien UNESCO,
- Répondre aux objectifs de qualités paysagère et architecturale fixés par le SCoT du Grand-Clermont,
- Préciser la rédaction de la règle relative aux annexes au sein des zones Ua, Ub et Uc,
- Instaurer une dérogation pour l'implantation des constructions situées en bordure de routes départementales,
- charger la commission Urbanisme de RLV du suivi de cette révision du PLU,
- mèner la procédure selon le cadre défini par les articles L.153-34 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des personnes publiques associées et de la commune,
- fixer les modalités de concertation prévues par les articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme de la façon suivante :
 - Information régulière sur le site internet de la commune et sur le site de RLV,
 - Mise à disposition des documents achevés en Mairie,
- donner autorisation au Président de signer tout document, courrier et convocation relatifs à cette révision simplifiée,
- acter que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de RLV durant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- acter que la délibération fera l'objet conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, d'une notification aux personnes publiques associées suivantes :
 - au Sous-Préfet,
 - au président du Conseil Régional,
 - au Président du Conseil Départemental,
 - au représentant de la Chambre d'Agriculture,
 - au représentant de la Chambre des Métiers,
 - au représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - au représentant du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
 - au Vice-Président de RLV, compétente en matière de PLH,
 - au Vice-président de RLV compétente en matière d'organisation des transports,
 - au Président de l'établissement public chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT du Grand-Clermont.

Rapport n°34 : PLU de Malauzat – révision : bilan de la concertation et arrêt du projet

- tirer le bilan de la concertation,
- arrêter le projet de PLU de Malauzat,
- communiquer pour avis le projet de PLU de Malauzat, en application des dispositions de l'article L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme, à :
 - Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Président de Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes,
 - Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Président de la Chambre des métiers du Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Puy-de-Dôme,
 - Monsieur le Président du Syndicat mixte en charge de la gestion du SCoT du Grand Clermont,
 - RLV, compétente en matière de PLH,
 - RLV, autorité organisatrice des transports,
 - Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Le projet sera également communiqué pour avis :

- Aux associations locales d'usagers agréés dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, aux associations agréées mentionnées à l'article L.141-1 du Code de l'environnement, et aux communes limitrophes qui en ont fait la demande au titre de l'article L.132-12 et L.153-17 du Code de l'urbanisme,
- Aux EPCI voisins compétents et aux organismes d'habitations à loyer modéré propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune, à leur demande, en vue de l'application de l'article L.132-12 du Code de l'urbanisme,
- à Monsieur le Président de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, en vue de l'application de l'article R.153-6 du Code de l'urbanisme,
- A l'Autorité environnementale.
- dire que conformément à l'article R.153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage pendant 1 mois au siège de RLV compétente, ainsi qu'en mairie de Malauzat.

Le projet de PLU arrêté sera tenu à disposition du public en Mairie de Malauzat, et à RLV, aux jours et horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de RLV.

Rapport n°35 : PLU de Marsat - modification simplifiée n°1 : approbation

Unanimité pour :

- approuver le bilan de la concertation relatif à la modification simplifiée n°1,
- approuver la modification simplifiée n°1 du PLU de Marsat,
- acter que le PLU de Marsat modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Marsat et au siège de RLV aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Riom,
- acter que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Marsat et à RLV durant 1 mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- acter que la délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité.

Rapport nº36: PLU de Châtel-Guyon - modification simplifiée nº6: approbation

Unanimité pour :

- approuver le bilan de la concertation relatif à la modification simplifiée n°6,
- approuver la modification simplifiée n°6 du PLU de Châtel-Guyon,
- acter que le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Châtel-Guyon et au siège de RLV aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-Préfecture de Riom,
- acter que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de RLV et en mairie durant 1 mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,
- acter que la délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en sous-Préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité.

Rapport n°37 : PLU de Chanat-la-Mouteyre - modification simplifiée n° 1 : Mise à disposition du public Unanimité pour :

- mettre le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Chanat-la-Mouteyre et l'exposé des motifs à disposition du Public en mairie de Chanat-la-Mouteyre, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée de 1 mois du 9 janvier 2020 au 10 février 2020 (sous réserve de l'avis de l'autorité environnementale),
- porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie de Chanat-la-Mouteyre, au siège de la RLV dans le même délai, et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU, tenu à disposition du public en mairie de Chanat-la-Mouteyre, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition,
- mettre en ligne le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Chanat-la-Mouteyre sur le site internet de RLV à l'adresse suivante : www.rlv.eu

Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : enquete-publique@rlv.eu durant la mise à disposition soit du 9 janvier 2020 au 10 février 2020.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès de RLV, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public. La délibération fera l'objet d'un affichage à RLV durant 1 mois.

Rapport n°38 : PLU de Volvic - Modification simplifiée n°3 : mise à disposition du public

Unanimité pour :

- mettre le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Volvic et l'exposé des motifs à disposition du Public en mairie de Volvic, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée de 1 mois du 09 janvier 2020 au 10 février 2020 (sous réserve de l'avis de l'autorité environnementale).
- porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie de Volvic, au siège de RLV dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du PLU, tenu à disposition du public en mairie de Volvic, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition,
- mettre en ligne le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Volvic pourra être consulté sur le site internet de RLV <u>www.rlv.eu</u> Les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : <u>enquete-publique@rlv.eu</u> durant la mise à disposition soit du 09 janvier 2020 au 10 février 2020.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du PLU auprès de RLV, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public. La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de RLV durant 1 mois.

POLITIQUE DE LA VILLE

<u>Rapport n°39 – Espace d'information jeunesse de Riom «Riom Limagne et Volcans/Info Jeunes» - création : convention de partenariat avec l'Espace Info Jeunes de Clermont Ferrand</u>

Unanimité pour :

- approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Espace Info Jeunes pour la création de l'espace d'information jeunesse « Riom Limagne et Volcans/Info Jeunes»,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 6 500 € à l'association Espace Info Jeunes.

TOURISME

Rapport nº40 - Taxe de séjour : modalités d'application au 1er janvier 2020

- approuver les précisions apportées à la catégorie 7,
- fixer le tarif maximal pour la nuitée à 2.30 € pour la catégorie 7,
- approuver la création des catégories 10 et 11 avec l'application du tarif de 0.50 €.
- approuver la mise en place d'une taxe de séjour forfaitaire pour les hébergements touristiques non déclarés correspondant au produit du nombre de lits de ces derniers par la valeur annuelle moyenne de la taxe de séjour perçue par lits selon le type d'hébergement, comme indiqué ci-dessous :

	Valeur annuelle moyenne de la taxe des séjours perçue par lit sur le territoire de RLV - Année 2019
HOTEL	60 €/an
CHAMBRE HOTE	15 € /an
CAMPING	10 €/an
CAMPING CAR	10 €/an
MEUBLE/GITES	30 €/an

- valider l'exonération pour les enfants mineurs hébergés dans un hébergement touristique du territoire,
- valider la grille tarifaire :

Categories d'hébergements	Tarif par nuit/par
Categories a nebergements	personne
1. Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €
 5 ETOILES: Hôtels de tourisme/résidences de tourisme / meublés et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes 	1,00 €
3. 4 ETOILES: Hôtels de tourisme / résidences de tourisme 4 étoiles / meublés de tourisme/gîte et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €
4. 3 ETOILES ; Hôtels de tourisme / résidences de tourisme / meublés de tourisme/gîtes et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,70 €
5. 2 ETOILES: Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme/gîtes, 4/5 ETOILES pour les villages de vacances et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
6. 1 ETOILE: Hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme/gîtes, villages de vacances 1, 2 et 3 ETOILES; emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes, et pour les chambre d'hôtes,	0,50 €
7. Hôtels de tourisme, Résidence de tourisme, meublés de tourisme/gîtes et villages de vacances sans classement. Les établissements en cours de classement (sur justificatifs de démarche engagée) seront taxés dans la catégorie du classement demandé (et non sur le principe des 5%)	5% du tarif de la nuitée
8. Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,50 €
 Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 	0,20 €

10. Hébergements collectifs / de groupe (gîtes de groupes, résidences jeunes type Clair matin,)	0.50 €
11. Hébergements insolites type cabane dans les arbres, yourtes, roulotte, kota, tipis, bivouac, etc	0.50 €

FINANCES

Rapport n 41: Subvention au budget annexe transport

Unanimité pour approuver la subvention de 700 000 € au budget annexe transport.

Rapport n 42: Modification des crédits de paiement

Unanimité pour modifier les crédits de paiement liés à l'autorisation de programme écoles d'arts :

Montant Total TTC €		Crédits de paieme	nt prévisionnels €	
	2016-2017	2018	2019	2020
8 790 000	492 290	3 170 708	3 500 000	1 627 002

Montant Total TTC €		Crédits de paieme	ent prévisionnels €	
	2016-2017	2018	2019	2020
9 150 000	492 290	3 170 708	4 000 000	1 487 002

Rapport n 43: Décision modificative n°4

Unanimité pour approuver la décision modificative n°4.

Budget principal

TOTAL	20 500,00	TOTAL	20 500,00
		020 - chp 013	+ 3 934,20
		Cpte 6419 – rembt sur rémun du pers – fct	
		Cpte 7817-reprise sur provision-fct 61- chp78	+ 4 616,64
Cpte 673 – mandats annulés sur exercice ant – fct 01 – chp 67	+ 20 500,00	Cpte 002 – excédent de fonctionnement	+ 11 949,16
	TIONNEMENT	Recettes	
TOTAL	300 357,59	TOTAL	300 357,59
Cpte 020 dépenses imprévues – fct 01	- 333 257,41		
	+ 500 000,00	- chp 13	+ 169 000,50
Cpte 2313 – immob. en cours – fct 312 – chp 23 – op. 3121		Cpte 1311 – subv. d'invest. Etat – fct 820	
Cpte 1068 – excédents de fonctionnemt capitalisés – op. 0001 – fct 61 – chp 10	+ 133 615,00	Cpte 001 – excédent d'investissement	+ 131 357,09
Dépenses	INVESTISSE		
	aget principal		NAVE RELIGIOUS CONTRACTOR AND THE NAVE OF THE

Budget commerces de proximité

Dépenses	INVESTISS	EMENT Recettes	
Cpte 165 – dépôts et cautionnements versés – chp 16 – op.		Cpte 165 – dépôts et cautionnemts reçus – chp	
9002	+ 500,00	16 – op. 9002	+ 500,00
TOTAL	500,00	TOTAL	500,00

Rapport n°44 - Transfert des compétences eau et assainissement : dispositions budgétaires par anticipation

Unanimité pour approuver, à compter du 1^{er} janvier 2020 et dans l'attente du vote du budget primitif à intervenir le 18 février 2020, l'engagement, la liquidation et le mandatement de crédits d'investissement dans la limite des sommes autorisées.

Rapports nº45 - Rapports annuels retraçant l'exécution des Délégations de Services Publics

Rapport n°45.01- Réseau urbain de chaleur bois : rapport du délégataire RCBE

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par RCBE pour le Réseau urbain de chaleur bois, pour l'exercice 2018.

Rapport n°45.02- La grotte de la pierre : rapport du délégataire SARL Maison de la Pierre Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par la SARL Maison de la pierre, pour l'exercice 2018.

Rapport n°45.03- Centre d'hébergement Clair Matin : rapport du délégataire SARL Clair Matin Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par la SARL Clair Matin pour le Centre d'hébergement de Clair Matin, pour l'exercice 2018.

Rapport n°45.04- Service d'assainissement de la ZAC du Biopôle Clermont Limagne : rapport du délégataire SEMERAP

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par la SEMERAP pour le Service d'assainissement de la ZAC du Biopôle Clermont_Limagne, pour l'exercice 2018.

Rapport n°45.05- Réseau de transport public routier de passagers : rapport du délégataire Keolis Riom

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par KEOLIS pour le réseau de transport public routier de passagers, pour l'exercice 2018.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport nº46 - Tableau des effectifs : actualisation au 1er janvier 2020

Unanimité pour :

- autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à la date indiquée dans le tableau, pour les nécessités de service exposées,

approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020.

Poste(s) créé(s)	Motifs	Poste(s) à supprimer	Services	Date d'effet
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Création en lien avec la prise de compétence eau et assainissement, chargé d'opération de travaux eau et assainissement	néant	Pôle technique	01/01/2020
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Création en lien avec la prise de compétence eau et assainissement, chargé de suivi des contrats	néant	Pôle technique	01/01/2020
Adjoint administratif principal de 1ère classe	Mutation en lien avec la prise de compétence eau et assainissement	néant	Pôle technique	01/01/2020
Adjoint administratif principal de 1ère classe		néant	Pôle technique	01/01/2020
Technicien principal de 1ère classe	Tunnafaul da ulain duait dan awasta da	néant	Pôle technique	01/01/2020
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Transfert de plein droit des agents de	néant	Pôle technique	01/01/2020
Technicien principal de 1ère classe	syndicats intercommunaux et de communes	néant	Pôle technique	01/01/2020
Adjoint administratif principal de 2ème classe 50%		néant	Pôle technique	01/01/2020
Adjoint administratif	Gestionnaire paie carrière et tableaux de bord	néant	DMRH	01/01/2020
Adjoint administratif	Gestionnaire marchés publics	néant	Pôle Ressources	01/01/2020
Rédacteur	Gestionnaire finances	néant	Pôle ressources	01/01/2020
Adjoint technique	Missions d'assistant au service informatique	néant	Pôle ressources	01/01/2020
Adjoint technique	Missions d'agent d'entretien pérennisation d'un emploi contractuel	néant	Pôle technique	01/01/2020
Attaché territorial	Transformation suite à mutation	Attaché principal	Pôle service à la population	01/01/2020
Attaché territorial	Responsable PIJ	néant	Pôle service à la population	01/01/2020
Rédacteur territorial	Accueil, animation du PIJ	néant	Pôle service à la population	01/01/2020
Attaché territorial	Coordonnateur santé	néant	Pôle service population	01/01/2020
Ingénieur territorial	Directeur de mobilités	néant	Pôle ADDT	01/01/2020

Rapport n°47 - Recrutements de contractuels non permanents : création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité, motif de remplacement et contrat d'engagement éducatif pour l'année 2020

Unanimité pour :

- approuver le recrutement de contractuels non permanents en application des articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ainsi que des Contrats d'Engagement Educatif (CEE), dans la limite des plafonds fixés pour 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°48 : Délégations données par le conseil communautaire au Président - compte rendu

Le conseil communautaire, prend acte des actes passés par délégation sur la période du 31 août au 15 novembre 2019.

AFFAIRES JURIDIQUES/ASSURANCES

 de déposer plainte au nom de la communauté d'agglomération avec ou sans constitution de partie civile, notamment pour la réparation des dommages suivants: agressions subies par les agents ou les élus, vols et dégradations des biens appartenant à la communauté d'agglomération ou à ses agents et ce sans limitation de montant.

 Date
 Signataire
 Objet

 9/10
 Directeurs de services
 Effraction crèche de Sayat

d'ester en justice au nom de la communauté d'agglomération, en se faisant assister le cas échéant par des avocats, soit en demande ou en défense, soit en intervention volontaire ou sur mise en cause, devant tous les degrés de juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif ainsi que devant le tribunal des conflits pour toutes les actions, au fond ou en référé, destinées à préserver ou à garantir les intérêts de la communauté.

Date Signataire **Juridiction** saisie Objet 09/04 Frédéric Tribunal administratif Intervention à l'instance entre la commune de Saint Ours les roches et M Boissin BONNICHON 17/09 Tribunal administratif Plui Limagne d'Ennezat : mémoire en réponse au recours de M Cibert Gothon 27/09 Tribunal administratif Plui Limagne d'Ennezat: mémoire en réponse au recours de M Grept 17/09 Tribunal administratif Plui Limagne d'Ennezat : mémoire en réponse au recours de M Laurent 12/09 Tribunal de grande instance Assignation audience des référés pour expulsion suite à occupation illégale d'un terrain propriété de RLV à Riom (Cerey) 03/10 Tribunal de grande instance Assignation audience des référés pour expulsion suite à occupation illégale d'un terrain propriété de RLV à Chatel Guyon (Eco parc) 03/10 Tribunal de grande instance Assignation audience des référés pour expulsion suite à occupation illégale d'un terrain propriété de RLV à Saint Beauzire (Biopole)

21/10	Tribunal de grande instance	Assignation audience des référés pour expulsion suite à occupation illégale d'un terrain propriété de RLV à Malauzat (Gardelles)
21/10	Tribunal de grande instance	Assignation audience des référés pour expulsion suite à occupation illégale d'un terrain propriété de RLV à Volvic (zone de Champloup)

B) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

intervenant dans le cadre d'une procédure contentieuse,

Date	Signataire	Axillaire de iustice	Objet	Montant € TTC
		ļ	1 Cold Our Leader at M. Dalock	1 200 00
09/07	Jean-Philippe	SCP Teillot	Intervention à l'instance entre la commune de Saint Ours les roches et M Boissin	1 260.00
16/10	PERRET	SCP Teillot	Plui Limagne d'Ennezat : mémoire en réponse au recours de M Cibert Gothon	1 440.00
16/10	ĺ	SCP Teillot	Plui Limagne d'Ennezat : mémoire en réponse au recours de M Grept	1 440.00
16/10	1	SCP Teillot	Plui Limagne d'Ennezat : mémoire en réponse au recours de M Laurent	1 440.00
09/2019	1	Maître Molin	Sommation/assignation- occupation illicite Biopole	128.32
10/2019	1	Maître Molin	Sommation/assignation - occupation illicite Chatel Guyon	353.51
11/2019	1	Maître Molin	Sommation/assignation - occupation illicite Malauzat	424.98
11/2019	1	Maître Molin	Sommation/assignation – occupation illicite Volvic Champloup	314.26
11/2019		Maître Molin	Sommation – occupation illicite Biopole	84.09

4) de négocier, actualiser et modifier les contrats d'assurances et d'accepter les indemnités de sinistres proposées par les

Date	Signataire	Assureur	Objet	Montant € TTC
30/09	Jean Philippe	CDFP	Indemnisation frais d'avocats expulsion Piscine B Hess de Riom	750.00
12/11	PERRET	MAAF	Indemnisation travaux de réparation du carrelage et de la faïence au gymnase Aimé	7 983.95
			Césaire	

 de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires lorsque l'assurance de la communauté d'agglomération refuse de prendre en charge l'indemnisation,

Date	Signataire	Objet	Montant € TTC
		Néant	

6) de donner mandat spécial aux élus pour effectuer des missions dans l'intérêt de la communauté,

	b) de donner mandat special aux elus pour effectuel des missions dans tinteret de la communaute,					
ſ	Date	Signataire	Elu mandaté	Mission		
Ī	néant					

7) de solliciter l'attribution de subventions auprès de toute personne morale de droit public ou privé, et notamment de l'Etat et de ses services déconcentrés, du Conseil Départemental et du Conseil Régional, et pour signer tous actes relatifs à cette délégation.

Date	Signataire	Personnes morales sollicitées	Opération concernée	Montant € TTC
	Frédéric BONNICHON		Néant	

FINANCES

8) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Conditions de l'emprunt
7/11/2019	Frédéric BONNICHON	Montant 3 000 000 € - durée 15 ans et 1 mois – taux d'intérêt annuel fixe de 0,39 %

de procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie, pour une durée de douze mois et dans la limite de 1 500 000 €, et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Description de l'ouverture de crédit de trésorerie
		néant

10) de procéder à l'ouverture de comptes à terme en fonction des disponibilités de la communauté et dans le cadre des articles L.1618-1 et L.1618-2 du CGCT et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation.

	Litoro i ce Litoro 2 da co	CT CE de Signer l'ensemble des déces de documents portrettaire la mise on courte et ensemble des
Date		Description de l'ouverture de comptes à terme
		néant

 de créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ainsi que de signer les conventions relatives aux modes de paiement acceptés au sein de ces régies et/ou donnant lieu à l'établissement d'une facturation par la collectivité,

Date	Signataire	Régie créée ou modifiée
29/10	Jean Philipp	
	PERRET	les Enfants d'Abord, Multi Accueil les Petits Meuniers, Multi Accueil les ptits Mômes, Multi Accueil les Petits Oursons -
İ		arrêtés portant suppression des régies.
29/10	7	Régies de recettes crèche familiale et Multi accueil, régies de recettes et d'avances Multi Accueil les Doudous, Multi Accueil
'		les Enfants d'Abord, Multi Accueil les Petits Meuniers, Multi Accueil les ptits Mômes, Multi Accueil les Petits Oursons -
		arrêtés portant cessation de fonction.

Date			Modes de paiement	Services bénéficiaires
		néant		néant

PATRIMOINE/FONCIER/URBANISME

12) de signer et déposer toute déclaration préalable, toute demande de permis de construire, de permis de démolir et de permis d'aménager et plus généralement d'autorisation d'utilisation du sol prévues par le code de l'urbanisme que la communauté d'agglomération pourrait être amenée à solliciter,

Date	Signataire	Type d'ADS	Objet de la construction
	Frédéric BONNICHON		Néant

13) de décider de la conclusion des contrats de location d'une durée n'excédant pas 3 ans ; de la conclusion et du renouvellement des conventions d'occupation des aires d'accueil des gens du voyage, de la mise à disposition temporaire de biens mobiliers et immobiliers pour une durée n'excédant pas un an ; de conclure avec l'EPF-Smaf toutes conventions de mise à disposition temporaire pour occupation ou pour travaux,

CONTR	CONTRATS DE LOCATIONS INFERIEURS A 3 ANS						
Date	Signataire	Loyer	Durée				
18/09	Frédéric BONNICHON	Mme SEDLAK Françoise	4 place Saint Jean 63200 Riom destiné au point	1 000 €/mois	18 mois		
			information jeunesse	·			

Aires d'accueil	Signataire	Nbre de conventions	Nbre d'avenants
Châtel Guyon			19
Enval			16
Riom	Gérard DUBOIS	2	40
Saint-Bonnet-près-Riom	Gerard DOBOIS		16
Saint-Ours-les-Roches			12
Volvic			32

CONTR	CONTRATS DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS INFERIEURE A 1 AN						
Date	Signataire	Co signataire	Description du bien	Durée			
28/10	Jean Pierre BOISSET	Conseil départemental	Prêt de supports et mobiliers d'exposition pour expo «livres d'artistes» à la Médiathèque des Jardins de la Culture	10/12/2019 au 04/01/2020			
4/11		Association «Marsat en Renaissance»	Exposition « Banquets et ripailles à l'heure médiévale »	7 jours			

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE AVEC L'EPF SMAF						
Date	Signataire	nataire Co signataire Description du bien Durée				

14) de décider de la conclusion de conventions d'occupation temporaires des bureaux de la pépinière de Volvic, et du local professionnel situé à Ennezat.

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien (adresse, m²)	Durée	Prix
16/09	Alain PAULET	Mégane TARDIEU	Bureau N°5, 9,24 m²	2 ans	55,44 + 18,48 (charges) / mois
1/10		Marc Saint Georges	Bureaux N° 2 et 3, 24,07 m²	2 ans	144,42 + 48,4 (charges) / mois
11/10		David RIGAUDIE	Bureau N°1, 14,98 m²	2 ans	89,98 + 29.96 (charges) / mois

15) de décider de la conclusion des baux d'habitation des logements de la pépinière de Volvic.

Date	Signataire	Co signataire	Description du bien (type)	Durée	Loyer
9/08	Alain PAULET	Yohann ESTRUGO	Appartement meublé T2A	8 mois	460
28/10		Ludovic DEMARS	Appartement T3B (réhabilité T2)	6 mois	460

16) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

	ica dona ce iega e	qui ne sone greves in de c	ondidons in de charges,	
Date			Description du bien	
		néant	néant	

17) de décider l'aliénation de biens mobiliers jusqu'à 10 000 €,

	Date	Signataire	Acquéreur	Description du bien	Montant
-					

18) de donner des autorisations de voiries pour l'exécution de travaux sur le domaine public communautaire et de signer l'ensemble des actes et documents permettant la mise en œuvre de cette délégation,

Date	Signataire	Bénéficiaire de l'autorisation	Voirie
04/10/2019		Eiffage Energie Systèmes	rue P et M Curie, Riom
05/11/2019		Orange	5 rue Ludwig Van Beethoven, Riom
25/11/2019	Christian ARVEUF	COLAS	rue de la Croix Bardière, Volvic
28/11/2019		BATIPLUS	rue Henri Goudier, Riom
29/11/2019		ENEDIS	rue Jean Ferrat, Ennezat

19) d'exercer ou de déléguer librement au nom de RLV le droit de priorité et les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme quels que soient les domaines et montants et/ou déléguer l'exercice de ces droits selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code,

Signataire	Décision	Description du bien
	Délégation du DPU à la Ville de SAYAT	Parcelle AC 66 de 38 500 €. Projet d'élargissement de voirie
Président	Délégation du droit de priorité à la Ville de Clerlande	Parcelle ZM 118 de 870 €. Projet d'un terrain de motocross
	Délégation du DPU à la Ville d'Enval	Parcelle ZC 462 de 3 274 €. Réserve foncière zone AUe (à vocation équipement)
	Signataire Président	Président Délégation du DPU à la Ville de SAYAT Délégation du droit de priorité à la Ville de Clerlande

20) de saisir la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne de demandes de préemption.

Date	Signataire	Description du bien
		néant

21) de donner délégation d'attribution au Président de décider de la signature des conventions de valorisation de Certificats Economie Energie (CEE) relatives aux opérations de travaux engagées par RLV permettant de réaliser des économies d'énergie.

Date	Signataire	Co signataire	Opération de travaux concernée
		néant	néant

²²⁾ de signer les conventions avec les opérateurs chargés de fournir les données numériques nécessaire au bon fonctionnement du SIG.

Date	Signataire	Co signataire	Données numériques mises à disposition - Modalités
		néant	

MARCHES PUBLICS/CONVENTIONS

23) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services, et à 209 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Attribution des marchés:

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Montant €HT
5/09/19		ATELIER POLYHED	Série de faïence pour exposition DALI 2020	7 162.50
5/09/19		SAFER	Phase2 – Tir sportif	10 650.00
9/09/19		RENAULT OCCASIONS (63200 Mozac)/ DIAC LOCATION (932168 Noisy le Grand)	Acquisition et entretien de deux véhicules pour les services techniques	23 897,45
9/09/19	Frédéric BONNICHON	MAISON VACHER (63202 Riom)	Matériels d'espaces verts destinés à l'entretien, la maintenance et les réparations des équipements communautaires	Montant minimum annuel : 6 000,00 / Montant maximum annuel : 20 000,00
9/09/19		CEF YESSS ELECTRIQUE (63200 Mozac)	Matériels électriques destinés à l'entretien, la maintenance et les réparations des équipements communautaires	Montant minimum annuel : 1 000,00 Montant maximum annuel : 10 000,00
9/09/19		BRICOMARCHE (63200 Riom)	Matériels de plomberie destinés à l'entretien, la maintenance et les réparations des équipements communautaires	Montant minimum annuel : 5 000,00 Montant maximum annuel HT : 15 000,00
9/09/19		BRICOMARCHE (63200 Riom)	Matériels d'outillage et de quincaillerie destinés à l'entretien, la maintenance et les réparations des équipements communautaires	Montant minimum annuel : 6 000,00 Montant maximum annuel HT : 24 000,00
16/09/19		ESPALIA (75009 Paris)	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet de station GNV et multi-énergie à Riom	39 460,00
16/09/19		GROUPE MONITEUR	Insertion publicitaire Web et Print – Abbaye de Mozac	8 339.17
18/19/19]	TAELYS	Contrat assistance gestion des emprunts	9 000.00
20/09/19]	GEOVAL	Maîtrise œuvre pour réhabilitation des prés bas ZAC P.Boulanger	6 480.00
26/09/19	1	VICE-VERSA	Conception supports de communication expo Musée Mandet	5 055.00
27/09/19	1	Châtel-Guyon	Séjours estivaux – Cantal – Alpes du sud – St Enimie - Paris	3 583.33
27/09/19		CONCORDIA	Chantier international – Riom et Espagne	3 604.17
10/10/19		ACHETEZ A (43000 Puy-en- Velay)	Marché pour fourniture et maintenance d'un outil numérique pour renforcer l'attractivité du commerce de proximité	65 160,00
4/10/19	1	BUREAU DE COORDINATION ARVERNE (63000 Clermont-Fd)	Marché pour mission OPC pour la construction d'une crèche de 45 berceaux et d'une crèche familiale	18 000,00
4/10/19	Frédéric BONNICHON	ETF	Travaux entretien voie ferrée embranchement particulier PEER (ZA la gravière)	19 845.00
09/10/19	Johnson	2G PUBLICITE	Sacs Médiathèque Les Jardins de la Culture	4 400.00
18/10/19	1	DIRICKX	Pose clôture pour agrandissement cour crèche de ChâtelGuyon	4 699.00
18/10/19	1	GINKGO	Amélioration couverture mobile indoor BâtB	6 584.00
18/10/19	1	GFI PROGICIE	Formation admin. cart@ds/intro@geo	4 300.00
	1		Maintenance du système de télégestion des aires GdV	4 920,00/an sur 3 ans maximum
23/10/19		INSILIO RODRIGUES (63200 St-Bonnet		6 242,00
24/10/19 24/10/19		Près Riom) ST GROUP (34160 Boisseron)	Travaux divers pour bâtiments communautaires-lot 1 Façades Travaux divers pour bâtiments communautaires-lot 2 sols	18 731,36
24/40/40	4		sportifs Travaux divers pour bâtiments communautaires-lot 3 Electricité	6 509,00
24/10/19	4	A-LED (03800 Gannat)	Travaux divers pour Dauments communautaites-lot 3 Electricite	0 309,00
24/10/19	navviere :	groupement GC2M SARL (03410 ST-Victor) / SOPROMECO (03200 Abrest)	Travaux divers pour les bâtiments communautaires-lot 4 Equipement de cuisine cloisonnement agroalimentaire	14 496,85
24/10/19	-	LJ PROTECH (03200 Abrest)	Travaux divers pour bâtiments communautaires-lot 9 Vidéo/protection	5 942,26
24/10/19	-	BATIPRO (63000 Clermont– Fd)	Travaux divers pour bâtiments communautaires lot 6 Plâtrerie Faux Plafond	14858,08
24/10/19		A LED (03800 Gannat)	Travaux divers pour les bâtiments communautaires-lot 10 Eclairage compactus	3 300,00
24/10/19	7	GINKGO	Ajout de 10 téléphones fixes Gershwing et 5 au siège	3 477.50
25/10/19	1	LEXIS-NEXIS	Documentation	4 211,25
30/10/19	7	B&L Evolution (75011 Paris)	Accompagnement de RLV dans la démarche CIT'ERGIE	27 550,00

30/10/19		ATELIER D'ARCHITECTURE		
		RICHARD DUPLAT (78210 St-		
		Cyr l'école)	Diagnostic du musée Mandet	53 625,00
30/10/19		LUXASTORE	Installation menuiseries extérieures local gestionnaires aires GdV	5 546.00
30/10/19	Frédéric	PARTENAIRE EQUIPEMENTS	Jeux extérieurs pour crèche de Sayat	6 077.25
5/11/19	BONNICHON	ABICOM (63170 Aubière)	Mise en place d'un cluster étendu sous DataCore ou variante	39 155,00
6/11/19		AQUABIO (33750 St-Germain		
		du Puch)	Diagnose Etang Grand	12 665,00
6/11/19			Travaux divers pour bâtiments communautaires -lot 5 Menuiserie	
		LUXASTORE (63203 Riom)	extérieure/store	18 928,00
6/11/19			Travaux divers pour bâtiments communautaires-lot 7	
		RC TP LOC (63308 Thiers)	Curage/démolition	5 770,00
8/11/19		AUVERGNE AMENAGEMENT	Création jardinière Multi accueil de Riom	13 298.00
8/11/19			Fourniture pose et dépose de 4 prises illuminations aux Jardins de	
		EIFFAGE ENERGIE	la Culture	4 166.12
8/11/19		POINT P	Fournitures de pièces pour jardinières Multi accueil de Riom	5 702.00
20/11/19		TIERS divers	Logiciel MDM	7 264.80
20/11/19		USEDSOFT	Licences Microsoft occasion	8 934.60
20/11/19		ABICOM	Prestation migration Active Directory et Exchange	6 750.00

Sélection des candidats admis à remettre une offre dans le cadre d'une procédure restreinte :

Date	Signataire	Prestataires retenus	Descriptif du marché	Montant €HT
	11-111-11111	néant		

Δ	٠,	4	12	n	ts	ĸ
~			ıa	EI	w	

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Descriptif de l'avenant	Montant € HT %
2/09/19		SCOP GEOLIS	Etudes préliminaires et MO pour l'aménagement d'un lotissement à vocation artisanal à Ménétrol	Réévaluation des honoraires du MOE suite à l'évolution de l'enveloppe des travaux (de 300 000 € HT à 416 000 € HT)	+24 960 € HT +38,6%
5/09/19		IPK CONSEIL (34080MONTPEL LIER)/R Agence (69004 LYON)	Etude d'opportunité sur la capacité d'accueil et le fonctionnement de la piscine Béatrice Hess	L'avenant a pour objet de compléter les missions de l'AMO au regard de la procédure retenue, à savoir concours de maitrise d'œuvre	+11 675 € HT +22,81%
11/10/19		BUREAU COORDINATION ARVERNE (63000 CLERMONT- FERRAND)	Avenant au marché OPC pour la requalification du couvent des rédemptoristines en école d'arts plastique et de musique	Augmentation du montant du marché induite par le temps supplémentaire d'intervention de l'OPC lié à la prolongation des délais des travaux et à la prise en compte du temps nécessaires à l'ensemble des opérations liées à la réception des travaux	+2 286,85 € HT +12,7%
7/11/19	Frédéric BONNICHON	ABICOM (63170 AUBIERE)	Accord-cadre multi-attributaire pour acquisition matériel informatique-avenant au lot n°1 -Acquisition PC fixes et portables	Augmentation du montant maximum pour la 2 ^{ème} période	+ 1 698,82 € HT +27% au cumulé
7/11/19		MIC SIGNALOC (63800 COURNON D'AUVERGNE)	Fourniture et pose de signalétique institutionnelle pour le territoire de RLV	Ajout des prix suivants aux bordereaux des prix du marché: Totem 3M simple face: Totem à ossature galva et faces alu planes. H3000 X L950mm. Décor simple face en vinyle longue durée avec film anti UV. Sur platines: 1850 € HT - Pose: 990 € HT	Sans incidence financière
14/11/19		IDM	Acquisition de mobilier pour la Médiathèque - lot n°2 Rayonnage	Ajout des prix suivants aux bordereaux des prix du marché: - 10 bacs CD/DVD coulissants (Prix unitaire: 107,62 €HT): total: 1076,20 €HT - 3 bacs BD / album coulissants (prix unitaire: 113,35 €HT): total: 340,05€ - 2 bacs albums (prix unitaire: 121,28 €HT) total: 121,28€HT - 2 bacs Roll BD avec Tiroir (prix unitaire: 1861,76 €HT): 3723,52 €HT	+5 261 € HT 0% au cumulé

Consultation infructueuse:

Date	Signataire	Descriptif du marché
Néant		Néant

Attribution de primes aux candidats non retenus :

Date	Signataire	Procédure concernée	Candidat consultés	Montant de la prime HT
Néant		Néant		•

24) de prendre toute décision concernant les avenants des marchés et accords-cadres supérieurs aux seuils mentionnés au point 20 dont le montant n'excéderait pas 5% du montant initial du marché.

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Descriptif de l'avenant	Montant € HT %
25/09/19	Frédéric BONNICHON	GDF SUEZ ENERGIES SERVICE (63000 CLEMRONT- FERRAND)	Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, rafraichissement, ventilation et eau chaude sanitaire (lotn°2)	Intégration au marché de la prestation maintenance (P2) du matériel CVC de la médiathèque et du RAM de Riom et retrait de	+ 7 425,91€ HT +4,2%
		(LICONID)	cau chadde sanitaire (iour 2)	restante du marché). Date d'effet 1/10/2019	

25) de prendre toute décision concernant la conclusion des conventions de groupement de commandes dans lesquelles les marchés ou la part des marchés de la communauté de communes sont inférieurs à 90 000 € HT.

ou la part des marches de la communate de communes sont inferieurs à 20 000 € 111.						
Date	Signataire	Membres du groupement	Descriptif du marché	Montant € HT		
		néant				

26) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation des marchés quels que soient leurs montants faisant suite à une première procédure déclarée infructueuse ou déclarée «sans suite» ou à une fin anticipée de contrat en cours d'exécution.

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Montant € HT
néant			Néant	

27) de prendre toute décision concernant l'abandon des procédures pour tous les marchés sans limitation de seuils,

Date	T	Descriptif du marché	Décision
		Néant	

28) de prendre toute décision concernant la recevabilité des candidatures, la conformité des offres, l'abandon des procédures pour tous les marchés d'un montant supérieur aux seuils européens.

Date	Signataire	Prestataire	Descriptif du marché	Décision
			Néant	
			/ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

29) de fixer les tarifs des indemnités nour participation aux réunions de jury de maîtrise d'œuvre.

23)	23) de fixer les tarifs des indefinitées pour participation aux reunions de jury de maidise d'œuvre,					
Date	Signataire	Procédure concernée	Membres du jury	Montant € TTC		
néant		Néant				

EQUIPEMENTS SPORTIFS

30) de décider de la conclusion et de la révision des conventions d'occupation de la piscine Béatrice Hess, du Centre de tir à l'arc, du centre de tennis et du gymnase Aimé Césaire, et de décider de la révision des conventions d'utilisation des équipements sportifs par les collèges et les lycées, ainsi que des avenants de planification pour chaque saison sportive.

par les collèges et les lycées, ainsi que des avenants de planification pour chaque saison sportive. PISCINE BEATRICE HESS							
Date	Signataire	Structure utilisatrice	PERIODE D'UTILISATION	Prix prestation horaire			
16/09/2019		Club « Bébés Nageoires »	Du 9/09/19 au 21/06/20	15,00€ pour 1/2 bassin ludique			
16/09/2019		Amicale Laïque gym et	Du 9/09/19 au 21/06/20	43,00€ pour 1/2 bassin ludique			
		aquagym de GERZAT	(y compris petites vacances scolaires)				
16/09/2019		FSC CELLULE	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	15,00€/ligne d'eau ou pour ½			
			vacances)	bassin ludique			
				25,30€/hammam			
16/09/2019	:	CMCAS CLERMONT / LE PUY	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	15,00€/ligne d'eau ou pour ½			
			vacances)	bassin ludique			
3/10/2019		CNR	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	GRATUIT			
			vacances) + stage le 1/11/19				
			+ compétitions les 9/02/20 et 22/03/20				
3/10/2019	Fabrice	OVE ITEP DE	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	4,00 € par baigneur de +de 18 ans			
	MAGNET	MONTFERRAND	vacances) et période estivale	2,70 € par baigneur de -de 18 ans			
16/09/2019		CLUB RIOM SUBAQUATIQUE	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	GRATUIT			
			vacances)				
16/09/2019		FOYER ROGER BRECHARD	Les vendredis du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris	4,00 € par baigneur de +de 18 ans			
		de CLERMONT-FERRAND	petites vacances)	2,70 € par baigneur de -de 18 ans			
4/11/2019		GENDARMERIE MOBILE DE	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	4,00 € par baigneur de +de 18 ans			
		CLERMONT FERRAND	vacances) + période estivale				
25/10/2019		SDIS DE RIOM	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	GRATUIT			
			vacances) + période estivale				
3/10/2019		E.S.A.T. de MOZAC	Du 9/09/19 au 21/06/20	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
				1,60 € par baigneur de -de 18 ans			
3/10/2019		IME DE MOZAC	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
			vacances) + période estivale	1,60 € par baigneur de -de 18 ans			
3/10/2019		FOYER DU MOULIN BLANC	Du 9/09/19 au 21/06/20	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
16/09/2019		NASATRI	Du 9/09/19 au 21/06/20 (et demandes ponctuelles	GRATUIT			
			durant les petites vacances scolaires)				
17/09/2019		IME LA ROUSSILLE -	Du 9/09/19 au 21/06/20	4,00 € par baigneur de +de 18 ans			
		VERTAIZON		2,70 € par baigneur de -de 18 ans			
17/09/2019		FAM L'ERABLE - CHIGNAT	Du 9/09/19 au 21/06/20	4,00 € par baigneur de +de 18 ans			
25/10/2019		SESSAD DU MARTHURET	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
		St BONNET PRES RIOM	vacances) + période estivale	1,60 € par baigneur de -de 18 ans			
4/11 /2019		Centre E CLEMENTEL	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
		(rééducation et addictologie)	vacances) + période estivale				
25/10/2019		CENTRE HOSPITALIER	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
		SAINT MAIRIE, hôpital de	vacances)	1,60 € par baigneur de -de 18 ans			
]	jour de RIOM					
16/09/2019		APF RIOM	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	2,70 € par baigneur de +de 18 ans			
			vacances) + période estivale				
16/09/2019		ASSOCIATION CHORUS	Du 9/09/19 au 21/06/20	GRATUIT			
16/09/2019		CLUB SYNCHRO RIOM	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	GRATUIT			
	<u> </u>		vacances) + compétitions le 17/11/19				

16/09/2019		CUIR CYNCHRO RIOM	Du 0/00/10 pu 31/06/20 (u comprio potitos	236 Signs digner ou pour 14 haggin
10/09/2019		CLUB SYNCHRO RIOM	Du 9/09/19 au 21/06/20 (y compris petites	22€/ligne d'eau ou pour ½ bassin
16/09/2019		SECTION AQUAGYM COLLEGE Sainte Agnès	Vacances)	ludique
		COLLEGE Sainte Agnes COLLEGE Jean Vilar	Du 27/01/20 au 21/06/20	19.30€/ligne
16/09/2019 16/09/2019			Du 9/09/19 au 21/06/20	19.30€/ligne
		COLLEGE SAINT JOSEPH (MARINGUES)	Du 9/09/19 au 26/01/20	19.30€/ligne
16/09/2019		COLLEGE PIERRE MENDES FRANCE	Du 9/09/19 au 21/06/20	19.30€/ligne
16/09/2019		VILLE DE MALINTRAT (pour école publique primaire)	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
16/09/2019		VILLE DE MOZAC (pour école publique élémentaire)	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
16/09/2019		VILLE DE PONTGIBAUD	Du 8/11/19 au 26/01/20	40€/ligne d'eau ou pour ½ bassin
		(pour école publique primaire)		ludique 27,40€/forfait surveillance par bassin
16/09/2019	Fabrice MAGNET	VILLE DES MARTRES D'ARTIERE (pour école publique primaire)	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
16/09/2019		VILLE D'ENNEZAT (pour école primaire)	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
16/09/2019		VILLE DES MARTRES SUR	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
10/09/2019		MORGE (pour école primaire)	Du 9/09/19 au 1//11/19	GRATUIT
25/10/2019		VILLE DE SAINT BEAUZIRE	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
		(pour école publique primaire)		
4/11/2019		VILLE DE SAYAT	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
, ,		(pour écoles publiques de SAYAT et d'ARGNAT)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
25/10/2019		VILLE DE LUSSAT (pour école primaire)	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
3/10/2019		VILLE DE CHARBONNIERES	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
. ,		LES VARENNES (pour école	, , , , , ,	
		primaires de Charbonnières		
		les Varennes et Paugnat)		
3/10/2019		VILLE DE CHANAT LA	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
		MOUTEYRE (pour école	, , , ,	
		publique primaire)		
16/09/2019		VILLE DE CHATEL-GUYON	Du 9/09/19 au 26/01/20	GRATUIT
		(pour école P. Ravel et école	Et du 6/04/20 au 21/06/20	
		publique de Saint Hippolyte)		
3/10/2019		VILLE DE CHAMBARON SUR	Du 27/01/20 au 21/06/20	GRATUIT
1		MORGE (pour écoles		
		primaires publiques Cellule		
		et la Moutade)		
3/10/2019		VILLE DE CLERLANDE (pour	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
		école primaire)		
3/10/2019		VILLE DE PESSAT	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
		VILLENEUVE (pour école primaire)		
9/10/2019		VILLE D'ENTRAIGUES	Du 27/01/20 au 5/04/20	GRATUIT
0//0/22:-		(pour école primaire)		
9/10/2019		VILLE DE CHAPPES (pour école primaire)	Du 6/04/20 au 21/06/20	GRATUIT
9/10/2019		COMMUNAUTE DE	Du 6/04/20 au 21/06/20	40€/ligne d'eau ou pour 1/2 bassin
		COMMUNES COMBRAILLES		ludique
		SIOULE ET MORGE (pour		27,40€/forfait surveillance par
		école primaire de		bassin
		Beauregard-Vendon)		
9/10/2019		VILLE DE SAINT IGNAT	Du 6/04/20 au 21/06/20	GRATUIT
		(pour écoles primaires de		
.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		Champeyroux Saint Ignat)		
9/10/2019		VILLE DE MENETROL (pour	Du 9/09/19 au 17/11/19	GRATUIT
		école primaire)		
3/10/2019		VILLE D'ENVAL (pour école	Du 27/01/20 au 5/04/20	GRATUIT
		primaire)		

3/10/2019	Fabrice MAGNET	VILLE DE DAVAYAT (pour école primaire)	Du 6/04/20 au 21/06/20	GRATUIT
3/10/2019		VILLE DE SAINT OURS LES ROCHES (pour école primaire)	Du 6/04/20 au 21/06/20	GRATUIT
3/10/2019		VILLE DE SAINT BONNET PRES RIOM (pour école publique et privée)	Du 6/04/20 au 21/06/20	GRATUIT
3/10/2019		VILLE DU CHEIX SUR MORGE (pour école primaire)	27/01/20 au 5/04/20	GRATUIT
3/10/2019		ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DES ARTS / SACRE CŒUR	Du 18/11/19 au 26/01/20	GRATUIT
25/10/2019		ECOLE PRIVEE STE J. D'ARC CHÂTEL-GUYON	Du 6/04 au 21/06/20	GRATUIT
3/10/2019		LYCEE MARIE LAURENCIN (FPIPH)	Du 23/09/19 au 21/06/20	2,70 € par baigneur de +de 18 ans 1,60 € par baigneur de -de 18 ans
16/09/2019		LYCEE VIRLOGEUX, section UNSS	Du 9/09/19 au 21/06/20	GRATUIT

Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
		Néant		
CENTRE DE	TENNIS COUVERT			
Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
		Néant		
GYMNASE A	IME CESAIRE			
Date	Signataire	Structure utilisatrice	Période d'utilisation	Prix de la prestation horaire
	1	Néant		

PERSONNEL

31) Procéder au recrutement des agents non titulaires, en cas de jury infructueux pour les candidatures statutaires à un emploi permanent, dans les conditions fixées par les articles 3.2, 3.3.1 et 3.3.2 de la loi du 26 janvier 1984 et dans le respect du cadre fixé par le conseil communautaire.

 Signataire
 Emploi

 Frédéric BONNICHON
 5 pour motif emplois permanents : pôle service à la population, pôle technique

32) Procéder au recrutement des agents non titulaires, dans les conditions fixées par l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984, pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles et dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.

Tampiaca acs foricas	Amanes momentamente maisponibles et dans le respect du caure 17te par le bareau commandataires
Signataire	Emploi
Frédéric BONNICHON ou par	64 pour motif de remplacement : piscine, musée, médiathèque, pôle technique, petite enfance, DMRH, pôle
délégation Philippe DEMORTIERE	aménagement et développement du territoire.

33) Procéder au recrutement des agents non titulaires à titre d'accroissement temporaire d'activité ou à titre saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3.1 et 2 de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité, accroissement temporaire saisonnier d'activité).

SignataireEmploiFrédéricBONNICHONou par
délégation Philippe DEMORTIERE50 pour motif d'accroissement d'activité : piscine, musée, patrimoine, médiathèque, centre de loisirs, petite enfance,
pôle technique, sport, pôle aménagement et développement du territoire.

34) Procéder au recrutement de personnels en «contrat d'engagement éducatif» (contrat de droit privé) pour assurer des fonctions d'animation, ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatifs, d'une durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

	parious de 12 mais consecutivo,			
Date	Signataire	Emploi	Service	Durée
	Frédéric BONNICHON ou par délégation Philippe DEMORTIERE	2	ALSH	Cumul de 14 jours

35) Procéder au recrutement des emplois temporaires susceptibles d'être pourvus par du personnel relevant des dispositifs d'insertion, dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.

Signataire	Emploi	
Frédéric BONNICHON	1 contrat d'apprentissage : pôle aménagement et développement du territoire.	
20 Buridan and the set of the set		

36) Procéder au recrutement des agents vacataires dans le respect du cadre fixé par le bureau communautaire.

50) Froceder du recrutement des agents racataires dans le respect du caure nixo par le bareau communicataires		
Signataire	Emploi	
Frédéric BONNICHON ou par délégation Philippe DEMORTIERE	18 lettres de mission : petite enfance, patrimoine	
Trought Donate To Variation of the Participation of		

37) Conclure des conventions avec le CNFPT ou d'autres organismes de formation agréés dans la limite des crédits prévus au budget, dans le cadre de la formation des agents et des élus.

Date des périodes de formation	Signataire	Organisme de formation	Objet de la convention
Novembre –Décembre 2019	Frédéric	CONSEIL QVT	Finalisation plan d'actions
21/22 novembre 2019	BONNICHON	ERES FORMATIONS	10ème journée spirale la parentalité positive pour deux Directrices d'EAJE
Décembre 2019	ou par	TECHNOCARTE	Système de pointage des présences en structures petite enfance
16 sept 2019	délégation	APAVE	Formation habilitation électrique

5 et 6 décembre 2019	Philippe DEMORTIERE	ACEPP Auvergne	Formation «Le portage, le massage : trouver un positionnement professionnel dans ces pratiques de maternage »pour 2 agents de crèches »
22/11/2019		SOON SOON SOON	Formation learning maker faire
17/12/2019]	Rivière Rhône Alpes Auvergne	Journée technique PAPI et culture du risque
14/12/2019		FNMNS	Formation continue premiers secours en équipe de niveau 1 PSE1 pour un agent de la piscine communautaire

Montant: 4 600 €

38) Prendre toute décision pour régler, dans la limite de 800 € par dossier, les indemnités afférentes à des dommages subis par des agents de la communauté d'agglomération à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et pour lesquels la garantie est exclue des contrats d'assurance, dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983.

Date	Signataire	Sinistre	Montant de l'indemnité
		néant	

39) Décider des situations d'accueil d'étudiants et de stagiaires ainsi que des conditions de versement des indemnités de stages et approuver les conventions correspondantes.

approaver les conventions correspondantes.		
Signataire	Description du stage	
Frédéric BONNICHON ou par délégation Philippe DEMORTIERE	néant	

40) Approuver les conventions financières relatives au transfert de compte épargne temps d'un agent, dans le cadre fixé par le conseil communautaire, lors de sa mutation ou de son détachement.

Signataire	Emploi
Frédéric BONNICHON ou par délégation Philippe DEMORTIERE	2 conventions signées

41) Déterminer les conditions de décharge d'activité pour les agents appelés à exercer la fonction de juré de cour d'assises.

Date	Signataire	Emploi	Nombre de jours de décharge
		néant	

Rapports n°49 – Rapports annuels retraçant l'activité des EPCI auxquels RLV adhère

49.01 Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne : rapport d'activités 2018

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par le Syndicat Mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne, pour l'exercice 2018.

49.02 Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) : rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés : rapport d'activités 2018

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), pour l'exercice 2018.

49.03 Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG 63) : rapport d'activités 2017

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme, pour l'exercice 2017.

49.04 Syndicat Biopôle Clermont Limagne : rapport d'activités 2018

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, établi par le syndicat Biopôle Clermont Limagne pour l'exercice 2018.

49.05 SICTOM Pontaumur-Pontgibaud : rapport d'activités 2018

Le conseil communautaire prend acte du rapport d'activité, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par le SICTOM Pontaumur-Pontgibaud pour l'exercice 2018.

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 22h00.

Riom, le 17 décembre 2019

Limagne

Le Président

Frédéric BONNICHON